

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Délibération 030-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué dix-sept septembre
deux mille vingt-quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Rudy BLANC, Julie CARRE, Caroline GROMIER, Lydie LEROY,
Mickaël VALESCH

Absents excusés : Lucas ARTICO (pouvoir donné à Rudy BLANC)
Fabrice COLLETTE (pouvoir donné à Jean-René BENOIT)
David FARINHA DE SOUSA (pouvoir donné à Mickaël VALESCH)

Secrétaire de séance : Lydie LEROY

Nombre de Membres : 11
En exercice : 10
Suffrages exprimés : 10
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstention : 0

OBJET : Autorisation de signature de la convention de prestation pour la gestion des populations
félines avec la clinique vétérinaire des 3 vallées

Monsieur le Maire rappelle que la commune du Planay rencontre un problème de chats errants sur son territoire et plus particulièrement au Villard du Planay.

A ce titre, et afin de réguler l'expansion de la population féline sur le territoire, il est proposé de lancer une campagne de capture et de stérilisation des chats sans propriétaire ou sans détenteurs en application des articles prévus à cet effet dans le Code Général des Collectivités Locales, le Code de la Santé publique, le Code de la Déontologie Vétérinaire et le Code Rural et de la Pêche Maritime.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas de procéder à l'euthanasie des animaux.

Il est proposé de valider la campagne de stérilisation et d'autorisation la signature de la convention de prestation pour la gestion des populations félines sur le territoire du Planay.

- Vu Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le Code de la Santé publique,
- Vu le Code de la Déontologie Vétérinaire et le Code Rural et de la Pêche Maritime ;

- Vu le projet de convention de prestation pour la gestion des populations félines avec la clinique vétérinaire des 3 vallées de Moûtiers
 - Considérant la nécessité d'endiguer l'accroissement de la population féline sans propriétaires et sans détenteurs.
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

VALIDE la campagne de capture et de stérilisation de la population féline sur le territoire commune ;
APPROUVE le projet de convention de prestation pour la gestion des populations félines avec la clinique vétérinaire des 3 vallées annexée à la présente délibération

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »
Pour extrait conforme,

